

ment.—Ce qu'il a voulu c'est que chaque convive pût choisir ce qui lui conviendrait. Or, si quelqu'un est assez avide, assez peu maître de lui-même, pour vouloir, à tout prix goûter de tout, manger de tout, au point de nuire à sa santé, de quel droit en ferait-on un reproche au maître de la maison ? Et pourquoi donc, lorsque les hommes, qui sont les hôtes de Dieu sur la terre, font des excès dans l'usage des aliments qu'il met à leur disposition, pourquoi, en rejetterait-on la faute sur Dieu ? Quand Dieu nous accorda la raison, n'était-ce pas pour qu'elle nous tint sous son empire ? Et les forces qu'il a données à notre volonté ne sont-elles pas suffisantes, avec le secours de la grâce, pour nous retenir dans le devoir.—D'ailleurs l'expérience journalière montre dans les hommes raisonnables, que c'est la sobriété qui rend les jouissances agréables et qui les fait également profiter et au corps et à l'âme.

Pratiquons cette vertu de l'honnête homme et du chrétien, double trésor de santé pour le corps et pour l'âme : vertu qui, interdisant au riche d'abuser de son superflu et fournissant au pauvre une source abondante de soulagement dans sa misère, sera pour tous le moyen d'augmenter en eux cette faim et cette soif de la justice, béatifiées par le Fils de Dieu et auxquels est promis l'éternel rassasiement du Ciel. Ainsi soit-il.

¹ Math. v. 6.

ANNONCES

On recommande aux prières, les Associés de l'Union de Prières, décédés depuis la dernière publication :

François Fortier ; l'épouse de J.-Bte. Legault dit Deslauriers, veuve Michel Archange Frigon ; l'épouse de Louis Crotoau ; veuve J.-Bte. Endegrave dit Champagne.

Prix du Numéro, un centin.—En vente au Séminaire.